



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 Novembre 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mardi 22 Novembre 2016**, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER.

Excusé : Yves GAITANAROS (pouvoir à Sylvain Naudet), Gwendoline DAVID, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents en début de séance : | 11 |
| Nombre de conseillers arrivés en cours de séance : | 0 |
| Nombre de pouvoirs : | 1 |
| Nombre de votants :..... | 12 |

Le Conseil Municipal a nommé Mme Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance

La séance est déclarée ouverte, M. le Maire informe que la séance de Conseil Municipal sera enregistrée.

Monsieur Daniel CHAIN souhaite prendre la parole. Monsieur le Maire lui accorde.

Monsieur Chain souhaite revenir sur l'article paru dans la semaine sur le journal « Le Courrier du Loiret ». Cet article portait sur la fermeture du bassin de natation et sur la possibilité de transfert de compétence à la communauté de communes. Il déplore le manque de professionnalisme du journal, revient sur les propos injurieux et mensongers de cet article. Il souhaite établir un historique du bassin de natation et tient à expliquer ce qu'il a compris des différents échanges sur le transfert de charges avec la Communauté de Communes. Il félicite le Maire sur la façon dont il conduit cette négociation et rappelle enfin à tous les conseillers présents, le sens de leur dernier vote sur le transfert de la compétence du bassin de natation. Monsieur le Maire le remercie de son intervention et lui assure que ses propos sont tout à fait justes.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 19 octobre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation. Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2016 est adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

1. Virement de crédits du budget service des eaux vers le budget commune – Virement de crédits du budget commune vers le budget assainissement

Délibération 79-2016 (à l'unanimité)

2- Décision modificative budget Service Assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget assainissement en raison de la nécessité de remplacer les pompes de relevage de Saint Péruvy Epreux et Outarville.

Délibération 80-2016 (à l'unanimité)

3- Prise en charge des dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016 pour les budgets communaux.

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

Délibération 81-2016 (11 voix pour – 1 abstention)

4- Durée amortissement des travaux de raccordement au réseau eau potable – Budget Service des eaux

Délibération 82-2016 (à l'unanimité)

5- Durée amortissement des pompes de relevage – Budget Service Assainissement

Délibération 83-2016 (à l'unanimité)



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

6- Tarifs communaux 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29,
Vu la réunion de la Commission des Finances du 09 novembre 2016,
Considérant qu'il est proposé d'actualiser les tarifs communaux pour l'année 2017
Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal :

• **TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES**

Délibération 84-2016 (à l'unanimité)

• **TARIF SALLES AUX ASSOCIATIONS**

Délibération 85-2016 (11 voix pour – 1 abstention)

• **TARIF PHOTOCOPIES ET FAX**

Délibération 86-2016 (à l'unanimité)

• **TARIFS DES EMPLACEMENTS AUX CIMETIERES**

Délibération 87-2016 (à l'unanimité)

TARIFS SERVICE DES EAUX ET SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération 88-2016 (11 voix pour – 1 abstention)

• **TARIFS DROITS DE PLACE – REDEVANCE OCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Délibération 89-2016 (11 voix pour – 1 contre)

7- Tarif fixant le prix des encarts publicitaires dans le bulletin municipal 2017

Délibération n°90-2016 (à l'unanimité)

8- Sollicitation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2017 pour la mise en accessibilité des ERP.

Monsieur le Maire explique avoir présenté à nouveau le dossier d'accessibilité pour l'aile ouest de la mairie au titre de la DETR 2017.

Considérant qu'il y a possibilité de présenter deux dossiers par commune et que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2017. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir présenter le projet suivant :

Mise en accessibilité des bâtiments communaux programme 2017 de l'Agenda Programmé d'Accessibilité

Après débat, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à :

Reconduire le dossier de mise en accessibilité de l'aile ouest de la mairie au titre de 2017

De présenter le dossier de mise en accessibilité pour les bâtiments énoncés ci-dessus suivant le programme de l'agenda programmé d'accessibilité au titre de 2017.

De signer tous documents y afférents.

Délibération n°91-2016 (10 voix pour – 1 contre-1 abstention)

9- Demande de subvention a titre exceptionnelle par l'association « Famille Rurales »

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas déroger au principe du règlement d'attribution des subventions aux associations.

Délibération n°92-2016 (9 voix pour -2 abstentions)

ADMINISTRATION

10- Renouvellement des contrats d'assurance auprès de la société d'assurance GROUPAMA

Vu les contrats passés avec Groupama Assurances concernant

- le lot dommages aux biens,
- le lot responsabilité civile,
- le lot protection juridique,
- le lot protection juridique pénale des agents et élus,
- le lot flotte automobile,

M le Maire rappelle qu'il convient chaque année de voter les avenants de reconduction des différents contrats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré

DECIDE

Article I : de voter les avenants aux contrats de la Flotte Automobile – Marchandises Transportées – Collaborateurs en mission, Dommages aux biens, Responsabilité civile, Protection juridique, Protection juridique pénale des agents et élus, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Délibération n°93-2016 (9 voix pour – 1 contre-2 abstentions)



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

11-Avenant au contrat de prévoyance collective de la Mutuelle Nationale Territoriale

Monsieur le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune adhère à la convention de participation du Centre de Gestion du Loiret pour le risque prévoyance qui consiste au suivi et à la meilleure prise en charge des arrêts de travail par MUTAME Val de France/MNT.

L'avenant au contrat de prévoyance collective fait l'objet d'une modification de l'indemnisation des conditions générales référencées « CG-CDG LOIRET A-2014 ».

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective.

Délibération n°94-2016 (11 voix pour – 1 abstention)

12 – Avenant N°1 au contrat d'assistance technique des installations de pompage et de stockage d'eau potable et des surpresseurs de SUEZ EAU FRANCE

Délibération n°95-2016 (à l'unanimité)

13-Avenant N°1 au contrat de maintenance technique pour les stations d'épuration et les postes de relèvement

Délibération n°95-2016 (à l'unanimité)

14 – Création du Syndicat mixte de niveau départementale de fourrière animale

Le Maire explique aux membres du Conseil que l'Association des Maires du Loiret en concertation avec la ville de Chilleurs aux Bois et l'Association de Gestion du Refuge pour Animaux (AGRA) a engagé une procédure en vue de la création d'une structure intercommunale de type syndicat mixte pour prendre en charge la gestion de la fourrière animale et de ses membres. L'AGRA étant appelée à disparaître au 30 juin 2017. Le Préfet ayant émis un avis favorable en commission départementale de coopération intercommunale en réunion du 08/09/2016. Il est alors demandé aux communes qui souhaitent intégrer ce syndicat de délibérer expressément.

Ceci étant exposé, Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide Par 8 voix pour, et 4 abstentions,

de demander, conformément aux dispositions combinées des articles L. 5211-5, L. 5711-1 et L. 5212-2 du CGCT, aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune d'Outarville et ses communes associées, d'adopter sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Désigne M. Auguste DA SILVA en qualité de délégué titulaire et MME Roselyne LACOMBE en qualité de délégué suppléant.

Délibération n°97-2016 (8 voix pour- 4 abstentions)

15 – Convention de servitude relative à la pose de canalisations pour l'épandage des eaux résiduelles à Epreux entre la sucrerie de Toury et la commune

Le Maire fait part de la convention de servitude relative à la pose de canalisations pour l'épandage des eaux résiduaires entre les soussignés CRISTAL UNION pour son établissement de Toury « La Sucrerie » et la Commune d'Outarville.

L'ouvrage passant sous la propriété référencée 295 ZT N°14 de 0 ha 42 du propriétaire sise « les Sapins », la Sucrerie demande à ce dernier de lui consentir une servitude nécessaire (Cf convention).

Délibération n°98-2016 (9 voix pour -1 contre- 2 abstentions)

II – DECISIONS

Décision 2016-20

Décision 2016-21

Décision 2016-22

Décision 2016-23

Décision 2016-24

Décision 2016-25

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

III- Affaires diverses

Travaux de création de la cuisine de la salle des fêtes

Une première réunion est prévue avec le maître d'œuvre le vendredi 25 novembre 2016 à 14h30 en mairie.

Travaux d'aménagement d'une aire de jeux dans le parc communal

L'intervention de la SARL BATI PRO est prévue le 05/12/2016.

UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Maire fait part que Mme Janine Chain tiendra une permanence UFC QUE CHOISIR tous les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois en mairie de 10h30 à 12h00. Rendez-vous doit être pris au préalable en mairie.

Distribution des colis de Noël aux aînés de la commune

La distribution des colis de Noël est fixée au Mercredi 21 Décembre 2016. Préparation des colis à partir de 13h30. Monsieur le Maire invite expressément tous les conseillers à participer à cette distribution.

EXPO RENOVER SON LOGEMENT

Actuellement mise en place dans le hall de la mairie et ce jusqu'au 29/11/2016.

Retour sur la cérémonie du 11 Novembre 2016 à Faronville

Monsieur Naudet rappelle que c'est la 3^{ème} année de commémoration du 11 novembre avec la participation des anciens combattants, la musique d'Outarville, les pompiers et les enfants des écoles ainsi que la municipalité. Cela démontre une volonté conjointe de créer une dynamique autour de cette célébration de l'armistice. L'exposition est toujours de grande qualité avec des fonds culturels très riches et se renouvelle chaque année.

Mme Imbault remercie vivement les anciens combattants, M. et Mme Gagnier, les pompiers, les élus et les agents communaux qui ont apporté leur participation et leur aide afin que cette manifestation soit réussie. M. Naudet remercie la CCPNL pour le prêt de matériel. Il ajoute que l'exposition 2017 se déroulera à Saint Pérvy-Epreux et les idées commencent à fuser...

Cérémonie de la Sainte Barbe d'Outarville

Le Maire ajoute que la cérémonie de Sainte Barbe aura lieu le Samedi 3 décembre à 16h00 à la salle des fêtes et est ouverte au public. Une rétrospective des activités des pompiers d'Outarville sera présentée sous la forme d'une exposition

André Villard ajoute qu'il est possible de s'inscrire au repas des pompiers qui aura lieu le 3 décembre au soir à la salle des fêtes d'Andonville

III – Tour de Table :

M. Naudet informe que le week - end dernier, plusieurs manifestations se sont déroulées sur la commune avec un concert à l'église et deux marchés de Noël, l'un organisé par le club des anciens à la salle des fêtes et l'autre par l'association « Les Vignes d'Avaux » à l'EHPAD. M. Naudet félicite ces bénévoles qui œuvrent pour le dynamisme de la commune.

M. Coisson demande ou en est le dossier pour l'aliénation du chemin rural de Corsainville.

M. le Maire répond qu'il est prévu de réunir la commission d'urbanisme début janvier à ce sujet.

M. Teixeira signale un problème d'éclairage public à Poily, à ce jour non résolu.

M. Foucher signale un empiètement important sur un chemin rural « angle rue de Froideville » par un riverain.

Mme Imbault rappelle que les feux tricolores dans la rue principale d'Acquebouille sont toujours à l'état clignotant. Monsieur le Maire lui indique que l'entreprise CEGELEC a été prévenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

Fait à Outarville, le 22 Novembre 2016